

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

Suivant l'arrêté du 16 Juillet 2010 annexe 9.

N° 2410206

Echéance de validité de la présente attestation (date attestation + 1 an) : 23-06-2026

Je soussigné : AD Centre Est

station agréée chronotachygraphe (cachet) :



vérificateur : Amador

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Ce carnet d'attestations vous a été fourni par Continental Automotive Trading France SAS.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

Véhicule : VASP

Marque : Scania

Type : N3

N° de série : Y52P6X20009826850

N° d'immatriculation : EN-254-YN

Fait le 24-06-2025

Lieu Villefranche

Signature A